

Bruxelles, le 20 novembre 2009, 16h30

## **Communiqué de la SNCB et d'Infrabel au sujet de l'accident du train Tournai-Charleroi**

Dès l'annonce du déraillement du train Tournai-Charleroi de ce jeudi 19 novembre, la SNCB et Infrabel ont mis tout en œuvre pour venir en aide aux victimes, et accompagner au mieux leurs proches ainsi que le personnel. Les services spécialisés se sont immédiatement rendus sur place pour préparer d'importants travaux de réparation des infrastructures. La circulation des trains devrait être rétablie pour lundi matin au plus tard.

### **Une journée de deuil pour la SNCB et Infrabel**

Les directions et tous les collaborateurs de la SNCB et d'Infrabel présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de l'accompagnatrice décédée lors de cet accident. Leurs pensées se tournent également vers le conducteur du train gravement blessé, et les passagers dont l'un est légèrement blessé. Les blessés et les passagers présents à bord du train lors de l'accident ont immédiatement été pris en charge tant du point de vue médical que psychologique par les services de la SNCB et les services de secours.

### **Mise en place d'un service alternatif**

Le train accidenté est renversé et bloque les quatre voies de l'entrée de la gare de Mons. Il a emmené dans sa chute trois poteaux de caténaires. Le trafic a donc été interrompu entre Mons et Saint Ghislain ainsi qu'entre Quévy et Mons, dans les deux sens. Un service de bus a été instauré dès les premières heures de la journée afin d'assurer le transfert des voyageurs entre ces gares. Le trafic reste cependant fort perturbé sur l'axe Mons-Charleroi.

### **Prévision de rétablissement du trafic ferroviaire**

Les collaborateurs d'Infrabel sont mobilisés depuis cette nuit et travailleront en permanence ce week-end afin réparer les infrastructures et rétablir un trafic normal d'ici lundi. A 13h aujourd'hui, le parquet a libéré les lieux de l'accident, permettant à la SNCB et à Infrabel de mettre en place les moyens de relevage et d'évacuation du train accidenté. Afin d'assurer une sécurité maximale pendant les manœuvres d'évacuation, les omnibus venant de Soignies et Ath sont limités à Jurbise où les voyageurs peuvent prendre une correspondance jusque Mons. Une fois les voies totalement libres, sans doute aujourd'hui en soirée, les services spécialisés pourront entamer les travaux de réparation des caténaires, de la signalisation et des voies.

### **Information au public et à la presse**

L'une des priorités de la SNCB et d'Infrabel reste de collaborer activement avec les enquêteurs qui doivent déterminer les causes de ce dramatique accident. Afin de garantir le bon déroulement de cette enquête, les sociétés concernées se refusent à toute spéculation sur ce qui a pu causer un tel évènement.

De plus amples informations seront communiquées à la presse et au public dès qu'elles seront disponibles. Les voyageurs qui souhaitent prendre le train de et vers la région de Mons, Tournai, Charleroi et Quévy trouveront toutes les informations nécessaires sur [www.sncb.be](http://www.sncb.be) et [www.railtime.be](http://www.railtime.be) ainsi que dans les gares concernées.

---

#### **A propos de la SNCB**

*La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La*

*SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW... La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.*

#### **A propos d'Infrabel**

*Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).*

#### **Contact Presse**

Porte-parole SNCB: Philippe Tomberg  
Communication SNCB - 40 Avenue de la Porte de Hal – 1060 Bruxelles  
Tel.: + 32 (0) 2 528 84 83 - GSM: +32 (0) 499 54 31 89  
Fax.: + 32 (0) 2 528 32 93 - E-mail: [philippe.tomberg@sncb.be](mailto:philippe.tomberg@sncb.be)

Porte-parole Infrabel: Corine Athas  
Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles  
Tel.: + 32 (0) 2 526 36 75 - GSM: +32 (0) 499 590 355  
Fax.: + 32 (0) 2 525 22 69 - E-mail: [fanny.charpentier@infrabel.be](mailto:fanny.charpentier@infrabel.be)